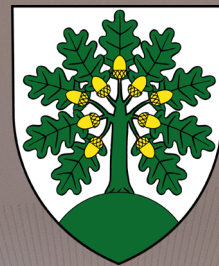


Montanaire Magazine

Journal d'information officiel
de la Commune de Montanaire
n° 43 - automne 2025



Vous ici ?

La Municipalité vous
invite le 28 octobre
à découvrir l'envers
du décor.

Sommaire

- *Invitation de Cécile Crisinel Favre*
- *« Quand on veut que les choses changent, il faut s'engager »*
- *Montanaire cherche Municipaux·ales*
- *Conseiller·ère communal·e, késako ?*
- *Retrospective sur la fête du 1er août*
- *Montanaire labellisée commune en santé*

Invitation

Chères habitantes, chers habitants,

En mars 2026 auront lieu les prochaines élections communales. C'est une échéance importante pour la vie de notre commune : un moment où nous décidons ensemble qui portera les projets, les engagements et les valeurs qui guideront notre développement dans les prochaines années.

À cette occasion, nous recherchons des personnes motivées pour rejoindre la Municipalité, et en particulier des candidates. La diversité des profils et des parcours est une véritable richesse pour un exécutif communal : elle permet d'apporter des regards différents, de représenter l'ensemble de la population et de renforcer la qualité de nos décisions.

L'importance de la mixité en politique locale

Aujourd'hui encore, les femmes restent sous-représentées dans de nombreuses municipalités alors qu'elles constituent plus de la moitié de la population. Leur présence au sein de l'exécutif est essentielle pour garantir des débats équilibrés, des décisions plus inclusives et une démocratie locale réellement représentative. C'est pourquoi nous encourageons

vivement les femmes de notre commune à franchir le pas et à envisager une candidature.

S'engager comme municipale ou municipal, c'est bien plus qu'une fonction :

- C'est contribuer à un projet à long terme pour la commune et ses habitantes et habitants.
- C'est participer à des décisions concrètes qui touchent à l'aménagement du territoire, aux infrastructures, à la culture, aux finances ou encore à l'environnement.
- C'est développer un réseau humain et professionnel au sein de la région, et travailler dans une ambiance conviviale et solidaire avec vos collègues municipaux et le personnel communal.
- C'est une expérience formatrice, qui permet d'acquérir de nouvelles compétences, de mieux comprendre les rouages de la vie publique et de renforcer son sens de l'engagement.

L'activité demande un investissement d'environ 20 à 40 % du temps selon les dicastères. Les séances de Municipalité ont lieu le mardi matin, auxquelles s'ajoutent des représentations ou des assemblées en journée ou en soirée. Cet engagement reste néanmoins compatible avec une activité professionnelle ou familiale, comme l'ont démontré de nombreuses personnes avant vous.

Pour vous permettre de mieux comprendre ce que recouvrent les rôles de municipal-e et de conseiller-ère communal-e, **nous organisons une séance d'information le mardi 28 octobre à 20h, à la salle du Conseil à Thierrens.** Ce sera l'occasion de présenter en détail les fonctions, de répondre à vos questions et de partager des témoignages.

Nous encourageons toutes celles et ceux qui se sentent concerné-e-s, qui ont des idées, de l'énergie et l'envie de faire avancer la commune, à envisager cette belle aventure.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus dès maintenant : nous serons ravis d'échanger avec vous sur le rôle, les attentes et le quotidien d'un-e municipale.

Ensemble, faisons vivre notre démocratie locale et préparons l'avenir de notre commune.

Cécile Crisinel Favre, syndique



LES BRÈVES

Distribution des sapins de Noël

MONTANAIRE : Comme chaque année, à l'occasion des Fêtes de Noël, la Commune de Montanaire offre à chaque ménage un sapin. Ce sont en principe des sapins Nordmann.

Vous pouvez collecter vos sapins à tous les endroits mentionnés ci-après. Deux tailles vous sont proposées : 80 à 120 cm ou 120 à 160 cm.

Un service de livraison à domicile est prévu pour les personnes **dans l'impossibilité de se déplacer**. Pour coordonner la livraison, contactez notre voirie au 079 580 01 18.

La commune remercie chaleureusement la ferme Pidoux qui offre le sapin de Noël installé près de l'église de Thierrens.

🌲 **Peyres-Possens, Chapelle, Martherenges :** les 6 et 13 décembre, à la déchetterie de Chapelle, durant les horaires de la déchetterie.

🌲 **Thierrens, Chanéaz, Correvon, Denezy :** les 6 et 13 décembre, à la déchetterie de Thierrens, durant les horaires de la déchetterie.

🌲 **St-Cierges :** le 6 décembre, au local déchetterie, entre 10h et 11h.

🌲 **Neyruz-sur-Moudon :** le 13 décembre, au Refuge, dès 11h.

Horaires pendant les fêtes

MONTANAIRE : Pendant la période des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du jeudi 18 décembre 2025 à 11h jusqu'au lundi 5 janvier 2026 à 8h. Concernant les déchetteries, les horaires habituels seront maintenus pendant les fêtes, à l'exception de l'écopoint de St-Cierges, qui sera fermé les 25 et 26 décembre 2025 ainsi que les 1er et 2 janvier 2026, et de la déchetterie de Thierrens, fermée les 26 décembre 2025 et 2 janvier 2026. Les autres écopoints de la commune resteront accessibles comme d'habitude.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter la voirie au 021 905 34 06.

Routes et accès privés : qui a la responsabilité de déneiger ?

MONTANAIRE : Pour des relations de bon voisinage et la sécurité de tous, le service d'entretien hivernal des routes relève de la compétence du canton ou de la commune. Le déneigement des voies privées est l'affaire de leurs propriétaires. Merci de ne pas déverser la neige sur la propriété d'un tiers.

Pour rappel, le déneigement devant les routes d'accès aux habitations et les sorties de garage est l'affaire des propriétaires ou des locataires. La neige ne doit pas être déversée sur les trottoirs ou la chaussée, ni être déposée sur des terrains publics ou privés sans un accord préalable, mais peut être entassée en bordure de chaussée.

De plus, le propriétaire est responsable des dommages corporels et matériels résultant d'un entretien insuffisant aussi bien au niveau des chemins d'accès que d'un déversement de neige de toiture.

Piégeage des chats errants

ST-CIERGES : Nous vous avons informé que la SVPA avait été mandatée par la commune mais au moment d'agir nous avons appris qu'une demande avait été faite en parallèle par des privés à la société Miaou Suisse. Celle-ci avec la collaboration de l'association Les Chats Perchés Vaud étant déjà active sur place, nous avons décidé en accord avec la SVPA de ne pas intervenir. À ce jour 22 chats adultes et 17 chatons ont été capturés soit un total de 39. Selon les estimations faites par Miaou Suisse il resterait environ une quinzaine de chats et un nombre encore inconnu de chatons à capturer. Les piégeages vont donc continuer durant l'automne.

Modification du règlement communal sur les chiens

THIERRENS : Suite à des plaintes de la part d'habitants de la commune de Montanaire à propos de l'attitude de quelques propriétaires de chiens et pour éviter des problèmes dans le futur, le règlement de police communal concernant l'article 68 – Chiens a été modifié.

D'une manière générale, les chiens doivent, en toute circonstance, pouvoir être maîtrisés instantanément.

Les chiens sont interdits dans les lieux suivants : les écoles, les cours et institutions de la petite enfance et d'accueil extrascolaire et sur les places de jeux et les terrains de sport.

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants : aux abords des places de jeux, aux abords des terrains de sport, aux abords des écoles et au centre des villages et dans les quartiers d'habitations.

Ce nouveau règlement prend effet au 1^{er} octobre 2025.

Un dégât d'eau a eu raison de la salle communale

MARTHERENGES : Suite à un dégât d'eau dans le bâtiment, la salle communale est fermée jusqu'à nouvel avis. La fuite a causé d'importants dommages. La Municipalité travaille aux réparations et à la remise en état du lieu ainsi qu'à celle du congélateur communal, qui reste toutefois fonctionnel.

Retrait de la benne à carton

CHANÉAZ : Les travaux de réfection de la chaussée à Chanéaz touchent à leur fin. La pose du tapis final et la remise en état de la place privée où se trouvait la benne à cartons ont nécessité son retrait. Pour éviter la dégradation de l'emplacement (marques, affaissement), ainsi que les souillures ou les risques de fuite de liquide hydraulique sur la chaussée, il n'y aura plus de benne à cartons à Chanéaz.

Vous pouvez déposer vos cartons et papiers aux déchetteries de Thierrens et de Chapelle, ou à l'écopoint de Saint-Cierges, selon les horaires indi-

qués sur le site de Montanaire.ch ou dans le dépliant « Déchets, information à la population » disponible au bureau communal.

Déplacement de la benne papier

ST-CIERGES : En raison de l'ouverture prochaine du restaurant et de la nécessité de créer de nouvelles places de parc, la benne à carton de St-Cierges sera déplacée de l'autre côté de la déchetterie.

Arborisation de la place de jeux du terrain de foot

THIERRENS : Lors de sa séance du 9 septembre 2025, la Municipalité a validé le projet d'arborisation de la place de jeux du terrain de sport. Cinq platanes seront plantés pour offrir ombre et fraîcheur aux nombreux-utilisateur-rices du lieu. Parallèlement, le store, déjà réparé à plusieurs reprises est à nouveau fragilisé. Il sera remplacé par une pergola en bois. L'arborisation s'inscrit dans l'engagement communal du Plan énergie et climat communal (PECC). Les travaux sont prévus cet automne.

Repas des nouveaux habitants et citoyens de la Commune

CHAPELLE-SUR-MOUDON : Le traditionnel repas des nouveaux habitants s'est tenu au Battoir. Environ 60 personnes ont partagé ce moment convivial, l'occasion de découvrir la commune, de rencontrer les autorités et de présenter les différentes activités et sociétés locales. La Municipalité remercie chaleureusement toutes les participantes et tous les participants. (photo)



« Quand on veut que les choses changent, il faut s'engager »

C'est à Chapelle-sur-Moudon, autour d'une tasse de café, que Nathalie Jaton et Yves-Alain Bigler nous ont donné rendez-vous. Depuis la cuisine de la responsable de la police des constructions, les deux collègues et amis se remémorent leur parcours en tant que conseillers municipaux, avant de quitter cette fonction à la fin de la législature, le 30 juin 2026.

Pourquoi partir ?

Nathalie Jaton: Je me suis lancée en 2011, pour la commune de Chapelle-sur-Moudon, puis j'ai enchaîné avec trois législatures pour Montanaire. Après quinze ans, même si c'est très enrichissant, j'estime qu'il est plutôt logique de m'en aller. Un renouvellement est nécessaire, il faut savoir faire place aux nouvelles idées.

Yves-Alain Bigler: Cela fait longtemps que je suis municipal. J'ai commencé en 1993 pour le village de Martherenges, puis pour Montanaire, depuis la fusion en 2013. J'ai l'impression d'avoir mené à bout les gros projets entrepris et aujourd'hui, il faut céder sa place aux plus jeunes.

En parlant de gros projets, quels sont vos principaux accomplissements pour la commune de Montanaire?

YAB: En premier lieu, on est presque obligé de mentionner la fusion des neuf villages, c'était un travail énorme pour que ça fonctionne. On peut aussi parler de l'extension du centre médical, qui a amené un dynamisme incroyable. Puis niveau scolaire, il y a eu le site de Bercher ainsi que l'agrandissement de l'école de Thierrens. Plein de choses passionnantes.

NJ: Oui, c'était de beaux projets. Il y a aussi l'auberge de Saint-Cierges, où on a vraiment été amené à repenser le bâtiment dans son ensemble, cela va au-delà de simples rénovations. C'est un travail très intéressant.

Vous avez tous les deux passé beaucoup de temps au sein de l'exécutif communal, qu'est-ce qui a changé au fil de toutes ces années?

YAB: Aujourd'hui, il semble qu'on vit dans une société plus juridique au sein de laquelle on doit faire extrêmement attention aux cadres législatifs, aux règles et aux normes en vigueur. Quand j'ai commencé en 1993, c'était bien différent.

Ça peut faire peur à ceux qui hésiteraient à se lancer, qu'est-ce que vous aimeriez leur dire?

NJ: Qu'il faut oser! Moi quand j'ai commencé, je n'avais aucune expérience. Les premières séances, je ne comprenais rien. Mais il faut y aller et ça vient avec le temps, c'est normal de ne pas savoir lorsque l'on débute. Et aujourd'hui, l'Union des Communes Vaudoises propose des formations aux élus sur plein de thèmes différents, ce qui permet aussi d'apprendre plus rapidement, et dans de bonnes conditions.

YAB: C'est vrai, nous on ne disposait pas de ces outils-là. Au début, il faut s'habituer aux usages, au vocabulaire, mais ça vient! Je rejoins complètement Nathalie sur le fait que si on hésite, il faut tenter! C'est une magnifique expérience, rythmée par des rencontres incroyables.



Et quelles sont les qualités à avoir selon vous?

YAB: Il faut savoir être collégial. C'est absolument nécessaire d'accepter que tout le monde ne sera pas toujours du même avis que soi, il ne faut pas se braquer pour autant.

NJ: Oui, c'est très important. Comme partout, il est essentiel de savoir établir des compromis afin de toujours continuer d'avancer.

YAB: Et un autre point important, c'est de savoir tenir sa langue. Il arrive qu'on traite de sujets sensibles sur lesquels il est important de rester discret.

Finalement, qu'est-ce que vous aimeriez dire à celles et ceux qui hésitent encore?

YAB: Mon principe personnel c'est que quand on veut que les choses changent, il ne suffit pas de râler, il faut s'engager. Le fait que plusieurs places se libèrent, c'est une chance pour s'investir.

NJ: C'est vrai qu'avec un tel poste, on est amené à prendre des décisions pour sa commune, on peut faire avancer les choses et c'est une opportunité incroyable.

Margaux Krieg

N.B. : Nous avons appris en cours de rédaction la démission de Pascal Arbenz. Trois postes sont donc à repourvoir au sein de l'exécutif de Montanaire, pour la prochaine législature.



Montanaire cherche municipaux·ales

Trois sièges se libèrent à Montanaire au terme de la législature 2021-2026. C'est un passage de témoin important pour notre commune fusionnée, qui fêtera ses quatorze ans en janvier prochain. Après l'appel lancé en ouverture de ce numéro, détaillons ici le versant pratique : à quoi ressemble la fonction, quel engagement prévoir et comment se lancer.

Le rôle au quotidien

La Municipalité est l'exécutif communal. A Montanaire, sept membres, chacun-e responsable de dicastères. Nous veillons à l'entretien des routes, au suivi des bâtiments publics, aux salles, aux places de jeux, à l'éclairage, à la gestion des eaux et des déchets, à la sécurité publique ainsi qu'à la culture et à la vie associative de nos neuf villages. Quatre fois par année, nos projets sont présentés au Conseil communal qui délibère et fixe budgets, règlements et investissements.

Au-delà des dossiers, c'est un travail d'équipe : on se répartit les responsabilités, on se relaie dans les périodes chargées et l'on s'appuie sur les compétences de nos services et partenaires. La diversité de nos parcours enrichit nos débats et améliore nos décisions.

Un engagement compatible

L'engagement, en cours de revalorisation, nécessite environ huit à vingt-cinq heures hebdomadaires selon les périodes et dicastères à charge. La Municipalité se réunit (pour le moment) le mardi matin ; s'y ajoutent, selon les besoins, des visites de terrain, la préparation et la relecture de dossiers, ainsi que des échanges avec la population et nos partenaires. Les pics se concentrent autour du budget, des chantiers et des

échéances intercommunales. L'organisation se planifie en équipe, avec l'objectif que chacun-e puisse préserver un rythme compatible avec l'activité professionnelle et la vie de famille. Certains font moins, d'autres plus ; c'est voulu.

Dates clés en 2026

Les listes de candidatures se déposent du 5 au 12 janvier 2026 (délai final le 12 janvier à 12 h). Les élections communales auront lieu en mars 2026 et l'entrée en fonction est fixée au 1er juillet 2026 pour la législature 2026-2031. Nous détaillerons tous ces aspects et répondrons à vos questions lors de notre séance du 28 octobre prochain. Nous aborderons également les perspectives de la législature à venir.

D'une génération à l'autre, Montanaire et ses neuf villages ont évolué grâce à celles et ceux qui ont donné du temps et des idées. À vous qui faites vivre nos villages — à l'école, au foot, à la gym, aux fêtes locales — votre regard compte, tout comme votre métier et votre expérience.

S'engager à la Municipalité, c'est s'impliquer dans les décisions qui comptent et poursuivre le travail de tous·tes les élu·es qui nous ont porté·es jusqu'ici.

Valentin Dubach, municipal

 **28 oct. 2025 à 20h**

Séance d'information à la population

Les autorités communales vous invitent à découvrir le travail de municipal·e et de conseiller·ère communal·e en vue des élections 2026-2031. Présentation du fonctionnement de la Municipalité, organisation du travail, rémunération et découverte de la fonction de Conseiller·ère communal·e. Séance de questions-réponses.

Rendez-vous à 20h à la salle du Conseil, Rue de la Porte 3 à Thierrens au 1er étage.

Conseiller·ère communal·e, késako ?

En vue des prochaines élections communales vaudoises de 2026, cet article a pour but d'expliquer ce qu'est le conseil communal et le rôle des conseillers.

A l'instar du règlement du conseil communal de Montanaire (art. 1 a), toute désignation de personne, de statut ou de fonction nommée dans cet article s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le conseil communal est l'organe délibérant qui exerce le pouvoir législatif (fonction de voter des lois). Les conseillers communaux représentent la population au sein de l'organe délibérant de la commune. A Montanaire, commune de moins de 3'000 habitants, les membres du conseil communal sont au nombre de 60 et sont élus par le système majoritaire par le corps électoral, pour une durée de 5 ans.

Les prochaines élections communales auront lieu le 8 mars 2026 (1er tour) pour la législature 2026 -2031. 60 postes de membres du conseil communal sont à repourvoir + 18 suppléants.

Que fait l'assemblée du conseil communal une fois qu'elle est constituée ?

Les citoyens élus sont convoqués avant le début de la législature pour l'assermentation par le préfet et l'élection dans les diverses commissions et associations. L'assemblée se rassemble 4 fois par an à Thierrens, Chapelle et Neyruz. Les séances sont publiques.

Le Conseil dispose de compétences propres et les conseillers d'un droit de proposition. À Montanaire, ils siègent dans trois commissions permanentes et représentent la Commune au sein de onze associations intercommunales. Ils peuvent aussi participer à des commissions thématiques (patrimoine, mobilité, plan énergie-climat). Le bureau les désigne, au besoin, dans des commissions ad hoc chargées d'examiner les propositions de la Municipalité et des membres du Conseil.

Que fait le conseiller communal durant les 5 ans de législature ?

Avant chaque séance à laquelle il est convoqué par écrit, le conseiller prend connaissance de l'ordre du jour, lit les préavis municipaux soumis aux votes ainsi que les documents utiles, participe aux séances de commissions auxquelles il est convoqué et peut être amené à rédiger un rapport. Le conseiller communal est tenu d'assister aux séances pour lesquelles il a

été valablement convoqué. Il est soumis au secret de fonction mais bénéficie d'un droit à l'information.

Durant la séance, le conseiller peut présenter un rapport de commission ou d'association, prend part aux débats en demandant la parole au président, participe aux votes et partage un moment de convivialité lorsque la séance est close.

Enfin, les conseillers communaux sont également convoqués à tour de rôle, les dimanches, pour les dépouillements de votations ou élections (une à deux fois par législature).

Le bureau du Conseil

Intéressé·e ?

Venez soit assister, en auditeur, à la séance du Conseil du 10 décembre 2025 (Neyruz, grande salle, 19h30), soit participer à la soirée d'informations du 28 octobre 2025 (salle du Conseil, Thierrens, 20h00).

Retrouvez décisions et procès-verbaux sur montanaire.ch (onglet « Conseil communal »).

Le dépôt des dossiers de candidature à l'administration communale est fixé au 12 janvier 2026 à 12h00.

CONSEIL COMMUNAL

Compte rendu du Conseil du 02.10.25

Le Conseil communal s'est réuni jeudi 2 octobre à la salle du Conseil de Thierrens pour sa 3ème séance de l'année 2025. 48 membres étaient présents et la séance s'est ouverte par l'assermentation d'un nouveau membre en la personne de M. Jean-Marcel Riond de Thierrens. Le Conseil a ensuite nommé Mme Elke Hofstaetter Pasche comme nouvelle déléguée à L'ASIRE.

La parole est donnée à la Syndique, Mme Cécile Crisinel Favre, qui accueille UNISANTE afin de recevoir le label Commune en santé.

Préavis N°6/2025 – PACom – Enquête complémentaire concernant l'espace réservé aux eaux

À la suite de l'adoption du PACom en octobre 2023 par le Conseil communal, les services de l'Etat ont demandé une enquête complémentaire afin de clarifier l'espace réservé aux eaux (quelques ruisseaux situés en zone agricole ou forestière). Le préavis est accepté à la majorité (45 oui, 0 non, 2 abstentions).

Préavis N°7/2025 – Indemnités de la Municipalité et du Conseil communal

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, et M. Valentin Dubach, Municipal, ont présenté le préavis et expliqué au Conseil le point de vue de la Municipalité quant à l'ajustement des indemnités proposées (augmentation du salaire fixe et des vacations horaires) à partir de la prochaine législature, ainsi que l'affiliation à une caisse de pension avec effet

retroactif au 1er janvier 2025. MM. Robin Jatton et Emilien Piot, rapporteurs des commissions, ont présenté leur rapport en amendant les conclusions pour une entrée en vigueur sans effet rétroactif. Le débat a été particulièrement houleux et fourni. Malgré les explications de la Municipalité, le renvoi du préavis a été demandé et accepté par le Conseil communal.

La suite de la séance s'est déroulée en écoutant les rapports des diverses associations, ainsi que les communications de la Municipalité. Le dernier point à l'ordre du jour concernait les futures élections communales et la séance d'information du 28 octobre.

Frédéric Perrin, président du Conseil

A Neyruz, on a célébré la Fête nationale deux jours durant !

2 août

Debouts sur les tables ? Non ! Seulement sur les bancs. Aux sons d'un groupe aussi talentueux que démonstratif (le contrebassiste des Bandits Folkloriques faisait sans cesse pivoter son instrument), le public chantait, dansait et applaudissait, juché sur les bancs. Cette ambiance délirante a été provoquée grâce aux idées du feu de Dieu et au travail du Groupe d'animation local. Cette équipe de cinq personnes, emmenée par Céline Bettex, est un véritable concentré d'expertise, enrichi d'une imagination créatrice. Son incomparable savoir-faire et son sens de la fête lui a permis de recruter une cinquantaine de bénévoles au village pour mener à bien deux jours de réjouissance. La manifestation a investi un hangar agrémenté de fenêtres fleuries de superbes gerania cultivés par les jardinières de Neyruz ; d'imposantes sphères multicolores et d'une photo géante du Cervin. Le menu « maison », les tenues du « personnel » et les nombreux drapeaux ont confirmé ce qu'annonçait l'affiche : SOIREE SUISSE.



de l'équipe organisatrice de Croqu'en balade a réuni pas moins de 350 participants cette année ! A chaque pause du parcours de huit kilomètres, les protagonistes ont dégusté divers vins suisses et spécialités culinaires.

La partie officielle, animée par les chanteurs de la région (les Vagabonds et les chœurs mixtes de Châpelle et Thierrens) a débuté à la fin de l'apéritif.

Pour avoir mal garé sa voiture, la Syndique de Montanaire est arrivée à la tribune encadrée de deux agents de police (issus de la Revue de Thierrens...) ; son amende sera reportée à condition que son discours ne soit pas trop long ! Le point fort de son allocution fut l'annonce du label « Commune en santé » obtenu par Montanaire. Un communiqué officiel livrera tous les détails à propos de ces agglomérations qui s'engagent pour le bien-être de leurs habitants.

Après la lecture du Pacte, un des deux présentateurs (en civil cette fois) a annoncé la présence de la Conseillère d'Etat invitée. Son binôme lui a coupé la parole en raison d'une erreur de taille :

la Conseillère citée était celle dont on ne désirait justement pas la venue ! Malentendu réparé sous les sourires de l'assemblée, Isabelle Moret a présenté le message du canton. Elle a relevé les nombreux écueils à franchir au sujet de la situation économique et a insisté sur la notion du vivre-ensemble.

Après une série de traits d'humour des deux chefs de tribune, l'assemblée a entonné le Cantique suisse, version traditionnelle !

Fr. Gi



Les agents de police donnant la contravention à la Syndique

1^{er} août

La fête nationale a débuté le matin, comme depuis de nombreuses années, par une virée gourmande. L'implication généreuse et compétente



Montanaire est heureuse de devenir « une commune en santé »

La Commune de Montanaire obtient pour la première fois le label "Commune en santé", décerné par Unisanté : une étape clé en matière de promotion de la santé pour toute la population. Cette labellisation atteste de l'engagement de la Commune en faveur de la qualité de vie de ses habitantes et habitants, toutes générations confondues.

Pendant plusieurs mois, la Commune a mené un inventaire approfondi des actions existantes en matière de santé et de prévention. Appuyée par un groupe d'expertes et d'experts, Unisanté a reconnu la qualité des 18 mesures déployées à Montanaire, couvrant un large spectre de la vie communale. Montanaire se distingue particulièrement par son soutien aux sociétés locales, essentielles pour le maintien du mouvement et du lien social, à tous les âges. Avec son Plan énergie et climat communal et ses actions en faveur des chemins scolaires sécurisés, la Commune contribue à protéger l'environnement et à lutter contre la sédentarité. Autant de mesures qui préservent la santé mentale et physique de la population, tout au long de la vie.

Des actions concrètes pour la santé de la population

Parmi les actions qui favorisent la santé et le bien-être figurent notamment :

- **Plan énergie et climat communal (PECC):** l'amélioration des infrastructures pour piétons et vélos, la promotion de circuits courts ou d'actions en faveur de la biodiversité apportent des bénéfices mutuels entre l'environnement et la santé.
- **Soutien aux sociétés locales :** les nombreuses sociétés locales subventionnées par la Commune proposent une offre culturelle et sportive très riche qui développe l'activité physique et le lien social pour le plus grand nombre. En témoigne la société de gym à St-Cierges ouverte à toute la population et pour toutes les générations, les 3 chœurs mixtes ou encore le soutien à l'équipe féminine de football.

- **Soutien aux aînés :** le contact accru avec les personnes âgées prévu par le plan canicule ou le repas annuel gratuit préservent la santé et aident à prévenir l'isolement chronique.
- **Camps scolaires :** le soutien résolu aux activités en-dehors de la classe encouragent le lien, l'activité physique et la littératie en santé. P.ex., l'école à la ferme inclut des modules pédagogiques, dont l'alimentation et la santé.
- **Trajets scolaires à pied :** la réfection des chemins sécurisés et le financement des patrouilleurs scolaires favorisent les trajets à pied dès le plus jeune âge.
- **Pose de défibrillateurs et formation tous les 2 ans :** former la population à l'utilisation adéquate des défibrillateurs améliore le pronostic vital en cas d'arrêt cardio-respiratoire.
- **Groupe de travail transversal :** les démarches liées au PECC ainsi qu'au label Commune en santé stimulent les collaborations entre les dicastères et peuvent encourager l'émergence de projets favorables à la santé.

Cette première labellisation met en évidence la volonté de la Commune de Montanaire de placer la santé et la qualité de vie au cœur de ses politiques publiques. Elle ouvre aussi les possibilités de faire connaître et renforcer les actions existantes et d'en développer de nouvelles, notamment dans le domaine de l'alimentation pré et parascolaire.

Renseignements complémentaires

Cécile Crisinel Favre,
Syndique de Montanaire,
cecile.crisinelfavre@montanaire.ch

Emmanuelle Garcia,
Responsable du
Secteur interventions
communautaires, Unisanté,
021 545 19 10,
communes@unisante.ch

Le label Commune en santé

Déployé par Unisanté dans le canton de Vaud, le label Commune en santé aide les communes à identifier et améliorer leurs actions de promotion de la santé et de prévention. Il accorde une importance particulière à l'accessibilité, l'égalité des chances et aux démarches participatives impliquant les habitantes et les habitants ainsi que les sociétés locales. Les communes labellisées sont réévaluées tous les cinq ans.

Le label fait partie du Programme d'action cantonal en matière d'alimentation, activité physique et santé mentale, co-financé par la Direction générale de la santé de l'État de Vaud et Promotion Santé Suisse.

Cette reconnaissance représente une base solide pour développer de nouvelles actions et ancrer les dynamiques existantes en faveur du bien-être collectif.



Joëlle, entre nature et greffe communal

Je m'appelle Joëlle Cottier, maman de deux enfants de 23 et 26 ans. Depuis août 2023, j'habite à Poliez-Pittet avec mon compagnon. Avant cela, j'ai vécu 26 ans à Le Vaud, où j'ai eu la chance d'élever mes enfants dans un cadre idéal. Aujourd'hui, je suis également grand-maman de deux adorables petites filles de 6 mois et 5 ans, avec qui j'aime partager de précieux moments de complicité et de découvertes.

J'ai commencé mon parcours professionnel par un apprentissage d'employée de commerce dans un grand groupe d'assurances à Genève. J'ai ensuite travaillé dix ans dans une compagnie d'assurance-vie comme gestionnaire, d'abord à 100 %, puis à 50 % après la naissance de mon premier fils.

En 2002, nous nous sommes installés à Le Vaud, le charmant village du zoo de la Garenne. J'y suis devenue accueillante en milieu familial. Ce métier m'a permis

de rester présente pour mes enfants tout en travaillant à domicile. Quinze années riches, qui m'ont appris l'organisation, la patience et l'écoute.

Par la suite, j'ai eu envie de retrouver une activité en entreprise. Après une année de chômage et des cours de remise à niveau, une nouvelle page s'est ouverte : j'ai rejoint la commune de Montanaire le 1er septembre 2024 comme secrétaire adjointe à 50 %, en binôme avec Barbara Joliquin. J'aime ce poste varié, qui comprend entre autres le traitement des courriels, les réponses téléphoniques, la gestion de la police des constructions et la rédaction des procès-verbaux en l'absence de ma collègue. J'apprécie la bonne ambiance et l'excellente entente qui règnent au sein de l'équipe. Je remercie sincèrement Barbara Joliquin et Isabelle Freymond pour leur accueil chaleureux et leurs précieux conseils. J'espère être à la hauteur de ce duo si complice.



En dehors du travail, je suis une grande amoureuse de la nature. J'adore les randonnées de plusieurs jours en montagne, qui offrent détente, évasion et paysages grandioses. Je pratique également la course à pied et le VTT. La lecture et les puzzles font aussi partie de mes moments de ressourcement.

Je profite de cette occasion pour souhaiter à chacun un bel automne et une excellente fin d'année.

Joëlle Cottier

Musique vagabonde au coeur de la commune

Depuis 2019, nous formons une petite troupe atypique d'une douzaine de passionné-e-s. Un mercredi soir sur deux, toutes voix confondues, nous nous retrouvons au Battoir de Chapelle.

Notre nom ? Les Vagabonds. Notre credo ? Le plaisir de chanter ensemble, sans routine !

Pas de partitions figées ni de concerts à la chaîne : juste la joie de partager la musique, librement. Sous la direction de Christel Roulin, qui harmonise nos chants, nous guide avec passion et nous accompagne au piano, nous explorons un répertoire éclectique, chansons d'hier et d'aujourd'hui, principalement en français. Au fil des occasions, nous nous produisons ici ou là pour faire découvrir notre enthousiasme, toujours avec cœur !

Et si l'envie de chanter te titille, rejoins-nous !

Débutant-e ou habitué-e des scènes, peu importe : ce qui compte, c'est l'envie de chanter ensemble.



LES VAGABONDS RECRUTENT DES CHANTEURS ET CHANTEUSES

Rejoignez une aventure musicale riche et pleine d'énergie
 Répétition à la quinzaine le mercredi de
20h à 22h

Deux à trois concerts par année selon les occasions
 A notre répertoire: Goldman, Zaz, Tryo, Mentissa, Louis Chedid, Pascal Auberson, Maxime le Forestier, Clara Luciani, Alain Souchon,...

Direction et harmonisation:
 Christel Roulin

Pour plus d'informations:

Marianne Thonney au 079 393 06 24
 Martine Rosset au 079 716 01 32
les-vagabonds.ch

L'Auberge communale de St-Cierges a trouvé ses nouveaux tenanciers !

La Municipalité de Montanaire a le plaisir d'annoncer que l'Auberge communale de St-Cierges, actuellement en pleine rénovation, rouvrira officiellement ses portes le mardi 2 décembre 2025. Le bail a été attribué à Abdilj et Zora Velija et la soeur de cette dernière, Nadia Bozhiniovà; ils en assureront la gestion quotidienne de l'établissement.

La famille Velija s'est forgée une solide réputation dans la restauration régionale, notamment à l'Auberge communale de Sullens, à l'Auberge du Soleil à Bursins ainsi qu'à l'Orée des Bois à Cugy. Leur expérience et l'esprit familial qui caractérisent leur gestion ont convaincu

la Municipalité de leur attribuer l'exploitation de l'Auberge communale de St-Cierges.

Leur projet s'articule autour d'une cuisine simple et généreuse, mettant à l'honneur des spécialités comme les cuisses de grenouilles, les gambas, la fondue chinoise ou encore les viandes cuites sur ardoise. Parmi leurs idées, la création d'une aire de jeu extérieure a particulièrement séduit la Municipalité, cette nouveauté offrant un atout inédit pour les familles. En complément de sa table, l'Auberge proposera deux chambres d'hôtes afin d'héberger confortablement les visiteurs de passage.

La Municipalité se réjouit de cette réouverture et souhaite plein succès aux nouveaux tenanciers. Appréciée de longue date, l'Auberge communale de St-Cierges retrouvera ainsi son rôle de lieu de rencontre et de convivialité au cœur du village. Enfin, elle tient aussi à saluer l'engagement de l'ensemble des cafés-restaurants et des commerçant-e-s de la commune, dont l'addition des talents fait vivre et rayonner l'ensemble de Montanaire tout au long de l'année.

Nous célébrons



Noëlle Jaquier

Peyres-Possens, née le 26.12.1934



Pia Donati

Peyres-Possens, née le 13.09.1935



Johanna Kurtoglu

Peyres-Possens, née le 18.09.1935



Aïvi Rose Viret

Peyres-Possens, née le 22.06.2025



Louise Pidoux

Denezy, née le 25.06.2025



Elisabeth Panchaud

Martherengens, née le 10.07.2025



Les futurs tenanciers accompagnés de la Municipale en charge du dossier et de la Syndique.



Mme Johanna Kurtoglu



1 La petite histoire

Dans le village de Liam et Inaya, le terrain de jeu est cassé et dangereux.

Liam dit : "On ne peut pas continuer comme ça !"

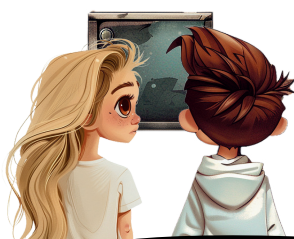
Inaya ajoute : "Et si on proposait un nouveau parc, avec des balançoires et un mur d'escalade ? Mais qui décide de ça ?"

Liam répond : "J'ai entendu ma mère dire que si on a des demandes pour le village, il faut voir avec la commune."

Inaya ajoute : "Alors allons-y pour voir."

2 Liam et Inaya se dirigent vers la commune. Près de la grande porte, ils aperçoivent une plaque métallique. En s'en approchant, Inaya heurte son pied contre une boîte.

En l'ouvrant, ils découvrent plusieurs cartes qui les aideront à comprendre les mots difficiles liés à la commune.



3 Liam et Inaya voient que la plaque métallique est légèrement usée. Certaines lettres ont disparu ! Aide-les à compléter les phrases avec la banque de mots.

commune

Conseil communal

dicastère



Tu as une idée ? Partage-la !

Les 7 cheffe-s municipaux-ales, chacune responsable d'un (sécurité, écoles, finances...), étudient les demandes avant de les transmettre au qui décide de leur acceptation ou non. Une séance d'information aura lieu le 28 octobre 2025 à Thierrens pour tout savoir sur les élections et découvrir que chacun-e peut s'engager !

La de Montanaire

Scanne le code QR pour télécharger les cartes et nous aider à compléter la grille de mots croisés.



2

1

1 Le village ou la ville où tu habites.

2 L'argent prévu pour les projets.

3

3 Plan pour faire quelque chose d'utile

4 C'est l'heure de la mission

Aide Liam et Inaya à convaincre les 7 cheffes de rénover la place de jeux. Scanne le code QR pour commencer !



★ 28 octobre 2025 à 20h Séance d'information à la population

Les autorités communales vous invitent à découvrir le travail de municipal-e et de conseiller-ère communal-e en vue des élections 2026-2031. Présentation du fonctionnement de la Municipalité, organisation du travail, rémunération et découverte de la fonction de Conseiller-ère communal-e. Séance de questions-réponses.

Rendez-vous à 20h à la salle du Conseil, Rue de la Porte 3 à Thierrens au 1er étage.



★ 1-2 novembre 2025

Marché d'Halloween

Plus de 50 exposants se réunissent vers l'ancien collège de Peyres-Possens.

★ 16-21-22 nov. 2025

Soirées de gym de la FSG St-Cierges

La société de gym vous invite à sa soirée de gym annuelle, placée cette année sous le signe du suspense et de l'intrigue avec leur thème « Meurtre et mystère ». Billeterie sur place.



★ 21 nov. au 13 déc. 2025

Revue de Thierrens

C'EST GRATUIT'E !

Ni gratis, ni gratuit... mais bien gratuit'e ! Entendez le « e » final, bien vaudois, comme notre Revue AOC... de retour en 2025 où seuls les gags à deux balles ne sont pas gratuit's...

Infos et réservations sur larevuedethierrens.ch

★ 6 décembre 2025

Cuite du four à pain

Cuite de pains et tresses, confection de bonhomme St-Nicolas pour les enfants dès 14h, 17h vin chaud et soupe offerte au four à pain de Chapelle-sur-Moudon.

Réservation des pains/tresses au 079 514 93 23.

★ 6-7-13-14 déc. 2025

Marché de Noël à la ferme Pidoux

Le marché sera à La Commounaille 1 de 10h à 17h. Au programme; choisissez et emportez votre sapin coupé en direct, marché d'artisans locaux, restauration et boissons, Festisangli sera sur place pour vous restaurer durant les 4 jours. Une atmosphère chaleureuse, parfaite pour petits et grands, afin de préparer les fêtes en toute simplicité. Soupe maison, thé et vin chaud offerts pour vous réchauffer.

★ 10 décembre 2025

Noël du groupe d'animation de St-Cierges

Fête de Noël animée par Mme Marie-Claire Cavin Piccard conteuse et son musicien. La fête sera à la salle de paroisse de Chapelle-sur-Moudon dès 14h. Pour les non membres du groupe d'animation, il y'aura un chapeau à la sortie.

★ 21 janvier 2026

Loto du groupe d'animation de St-Cierges

Le loto se déroulera à la salle de paroisse de Chapelle-sur-Moudon dès 14h. Chaque participant apportera 2 lots.

★ 31 jan. et 1-6-7 fév. 2026

Spectacle du Choeur de Thierrens

Un divertissement musical et théâtral à la salle Denis Meylan avec la possibilité de souper avant le spectacle.

★ 14 mars 2026

Grand loto de la gym

Loto de soutien de la FSG Saint-Cierges à la grande salle de Thierrens dès 19h.

Prochaines séances du Conseil Communal

Mercredi 10 décembre 2025 à 19h30 à Neyruz-sur-Moudon

Les séances sont ouvertes au public comme auditeur.

Prochaine édition

Le délai pour transmettre des annonces et articles est fixé au 15 décembre 2025 à :

actu@montanaire.ch